

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 22/01/2015</p> <p>Date de publication : 05/02/2015</p>	<p>SÉANCE DU 29 JANVIER 2015 à VAUCANSON (PERIGNY)</p> <p>Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, président</p> <p>Autres membres présents : M. Christian PÉREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Jean-François VATRÉ, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Antoine GRAU, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; M. Guy DENIER, M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY, M. Christian GRIMPRET, autres membres du bureau communautaire</p> <p>Mme Gabrielle BAEUMLER, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Michel CARMONA, Mme Sally CHADJAA, M. Vincent COPPOLANI, Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 3ème question) , Mme Nadège DÉsir, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Sophorn GARGOULLAUD, M. Didier GESLIN, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ (jusqu'à la 24ème question) et 36ème question), M. Patrice JOUBERT, M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, Mme Loris PAVERNE, M. Eric PERRIN (jusqu'à la 15ème question), M. Jacques PIERARD, M. Hervé PINEAU, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Michel ROBIN, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Salomé RUEL (jusqu'à la 21ème question et 36ème question), Mme Catherine SEVALLE, M. Jean-Marc SOUBESETE, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers.</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Vice-président, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à Mme Sophorn GARGOULLAUD., M. Dominique GENSAC procuration à Mme Martine VILLENAVE,</p> <p>Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à M. Michel CARMONA, Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à M. Philippe PLEZ, M. Jean-Claude ARDOUIN procuration à M. David BAUDON, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ (jusqu'à la 24ème question et la 36ème question), Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, M. Patrick BOUFFET procuration à M. Dominique HÉBERT, M. Frédéric CHEKROUN procuration à M. Michel SABATIER, Mme Stéphanie COSTA procuration à Mme Nadège DÉsir, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 4ème question), Mme Agnès FRIEDMANN procuration à Monsieur Daniel VAILLEAU, Mme Patricia FRIOU procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Christian GUÉHO procuration à M. Michel ROBIN, Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ (à partir de la 25ème question sauf 36ème question), M. Brahim JLALJI procuration à M. Jonathan KUHN, M. Jacques LEGET Procuration à M. Guy DENIER, M. Eric PERRIN (à partir de la 16ème question), Mme Martine RICHARD procuration à M. Jean-François VATRÉ, M. Pierre ROBIN procuration à Mme Séverine LACOSTE, Mme Salomé RUEL (à partir de la 22ème question sauf 36ème question) M. Yves SEIGNEURIN procuration à Mme Nicole THOREAU, Conseillers.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Magali GERMAIN</p>		
<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>80</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>57</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>18</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>75</b>
		<b>Pour l'adoption :</b>	<b>75</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>75</b>	<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>

N° 26

Titre / MISE A DISPOSITION DE VÉHICULES - ANNÉE 2015 - MODALITES

Monsieur Pérez expose que l'article 34 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique a créé l'article L5211-13-1 du Code général des collectivités territoriales intime les organes délibérant des établissements de coopération intercommunale (EPCI) à délibérer annuellement pour mettre un véhicule à disposition de ses membres ou agents de l'EPCI lorsque leurs mandats ou fonction le justifient.

Les agents sont limitativement énumérés par l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 portant modification de certains articles du code des communes, et varient selon le nombre d'habitants des collectivités. Ainsi, pour les EPCI de plus de 80 000 habitants, un véhicule de fonction peut être attribué, pour nécessité absolue, au directeur général et directeurs adjoints des services.

Le conseil communautaire, par délibération du 10 juillet 1998, avait également défini des modalités d'utilisation des véhicules de l'administration communautaire, mais les modalités, droits et obligations d'usage d'un véhicule, quels qu'ils soient, font désormais l'objet de procédures internes et sont précisés par arrêté individuel.

Aussi, après délibération, le Conseil communautaire décide, pour l'année 2015 :

- d'abroger la délibération n°27 du 10 juillet 1998,
- en application de la loi du 11 octobre 2013 ci-dessus référencée, pour nécessité absolue et au regard des fonctions qu'ils exercent, de mettre un véhicule à disposition :
  - du 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
  - du directeur général des services, du directeur général des services adjoint et du directeur général des services techniques de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- d'autoriser monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE-PRÉSIDENT

Christian PÉREZ